



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° RES-CH-105

## Passage d'un réseau de chaleur en basse température

### **1. Secteur d'application**

Réseaux de chaleur existants.

### **2. Dénomination**

Passage d'une utilisation d'un réseau de chaleur en haute pression (eau surchauffée), ou d'une partie d'un réseau de chaleur haute pression, à une utilisation du réseau de chaleur en basse pression et basse température (eau chaude inférieure à 120°C).

Est considéré comme existant un réseau de chaleur dont la date de première livraison de chaleur est antérieure d'au moins un an à la date d'engagement de l'opération.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La température maximale de service (TMS) est abaissée à une valeur inférieure à 120°C dans la totalité du réseau ou la partie de celui-ci passée en basse pression et basse température.

La preuve de réalisation de l'opération est apportée par le courrier de déclaration à l'administration compétente du passage total ou partiel du réseau de chaleur en basse pression et basse température.

Le document justificatif spécifique à l'opération est le descriptif des portions du réseau de chaleur existant passées en basse pression. Il identifie le réseau de chaleur concerné et précise la durée annuelle d'utilisation et, pour chaque portion de diamètre différent, la longueur du réseau passée en basse pression et basse température et son diamètre nominal initial. Ce document est daté et signé par le bénéficiaire de l'opération et le gestionnaire de ce réseau.

La date d'achèvement de l'opération est la date du passage du réseau de chaleur en basse pression et basse température.

La durée annuelle d'utilisation du réseau de chaleur est celle de l'année calendaire précédant la date d'achèvement de l'opération.

### **4. Durée de vie conventionnelle**

30 ans.



### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Le montant de certificats est calculé pour chaque portion de canalisation de diamètre nominal de la tuyauterie aller de diamètre DN et de longueur L, et selon la durée annuelle d'utilisation du réseau :

Montant unitaire en kWh cumac selon le diamètre initial DN du réseau		X	Durée annuelle d'utilisation du réseau		X	Longueur en m L
DN	kWh cumac/m			Facteur correctif tenant compte de l'utilisation du réseau		
32	3 200		12 mois	1,00		
40	3 500		11 mois	0,92		
50	3 900		10 mois	0,83		
65	4 500		9 mois	0,75		
80	5 000		8 mois	0,67		
100	5 800		7 mois	0,58		
125	6 500		6 mois	0,50		
150	7 200					
175	8 000					
200	8 700					
250	10 000					
300	11 300					
350	12 600					
400	13 800					
450	14 900					
500	16 100					
550	17 300					
600	18 400					
700	20 700					
800	22 900					
900	25 300					
1000	27 800					

Nota : Le diamètre nominal (DN) correspond à la désignation de dimension commune à tous les éléments d'une même tuyauterie autre que ceux désignés par leur diamètre extérieur ou intérieur. C'est un nombre entier utilisé aux fins de référence. Il correspond au diamètre nominal de la canalisation du réseau de chaleur avant son passage en basse température.



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée RES-CH-105,  
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

**A/ RES-CH-105 (v. A36.3) : Passage d'une utilisation du réseau de chaleur en haute pression (eau surchauffée), ou d'une partie d'un réseau de chaleur haute pression, à une utilisation du réseau de chaleur en basse pression et basse température (eau chaude inférieure à 120°C)**

\*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ...../...../.....

Date de preuve de réalisation de l'opération : ...../...../.....

Référence de la preuve de réalisation : .....

\*Date d'achèvement de l'opération (date du passage du réseau de chaleur en basse pression et basse température) : ...../...../.....

\*Nom du réseau de chaleur (quartier desservi le cas échéant) : .....

\*Code postal : .....

\*Ville : .....

\*Réseau de chaleur existant depuis au moins un an à la date d'engagement de l'opération :  OUI  NON

\*La température maximale de service (TMS), dans la portion du réseau de chaleur concernée, est abaissée à une valeur inférieure à 120°C :  OUI  NON

\*Caractéristiques du réseau de chaleur passé en basse pression et basse température (ou de la partie du réseau concernée par ce passage) :

DN	Longueur (m)
32	
40	
50	
65	
80	
100	
125	
150	
175	
200	
250	
300	
350	
400	
450	
500	
550	
600	
700	
800	
900	
1000	

NB : Le diamètre nominal (DN) correspond à la désignation de dimension commune à tous les éléments d'une même tuyauterie autre que ceux désignés par leur diamètre extérieur ou intérieur. C'est un nombre entier utilisé aux fins de référence. Il correspond au diamètre nominal de la canalisation du réseau de chaleur avant son passage en basse température.

\*Durée annuelle d'utilisation de la portion du réseau de chaleur concernée (en mois) : .....



NB : La durée annuelle d'utilisation du réseau de chaleur est celle de l'année calendaire précédant la date d'achèvement de l'opération.

**B/ Bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie**

\*Nom du signataire : ..... Prénom du signataire : .....

\*Pour les bénéficiaires personnes morales, préciser :

\*Raison sociale du bénéficiaire : .....

\*N° SIREN du bénéficiaire : \_ \_ \_ \_ \_

A défaut : le bénéficiaire atteste sur l'honneur qu'il est dépourvu de n° de SIREN en cochant cette case :   
(mentionner la raison sociale et le numéro SIREN du syndic dans le cas des copropriétés).

\*Fonction du signataire : .....

\*Adresse : .....

Complément d'adresse : .....

\*Code postal : \_ \_ \_ \_ \_

\*Ville : .....

Pays : .....

Téléphone : \_ \_ \_ \_ \_

Mobile : \_ \_ \_ \_ \_

Courriel : .....

\*Cocher l'une des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'économies d'énergie :

Je suis : le seul propriétaire (final) ou le locataire des équipements installés ; ou le syndic de la copropriété où prend place l'opération d'économies d'énergie ; ou la personne recevant le service acheté ;

Je suis le maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés, ou l'affectataire (au titre du transfert de compétence entre collectivités territoriales) des biens sur lesquels ont lieu l'opération.

Le bénéficiaire ne peut prétendre pour une même opération qu'à une seule contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

- que **[raison sociale du demandeur]** m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie ;

- que je fournirai exclusivement à **[raison sociale du demandeur]** l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou, à défaut, une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;

- que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;

- l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de l'opération et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci ;

- qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie.

Fait à .....

\*Le \_\_/\_\_/\_\_\_\_

\*Signature du bénéficiaire

Pour les personnes morales son cachet et la signature du représentant

**C/ Professionnel ayant mis en œuvre l'opération d'économies d'énergie ou assuré sa maîtrise d'œuvre**

\*Nom du signataire : ..... Prénom du signataire : .....

\*Fonction du signataire : .....

\*Raison sociale : .....

Numéro SIRET : \_ \_ \_ \_ \_



\*Adresse : .....  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Ville : .....  
Pays : .....  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Mobile : \_\_\_\_\_  
Courriel : .....

\*En tant que représentant de l'entreprise :

ayant mis en œuvre ; ou

ayant assuré la maîtrise d'œuvre

de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

– que le réseau de chaleur est existant depuis au moins un an à la date d'engagement de l'opération ;

– que je fournirai exclusivement à **[raison sociale du demandeur]** l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou, à défaut, une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;

– que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;

– l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques techniques relatives à l'opération d'économies d'énergie et, le cas échéant, sur les qualifications professionnelles requises pour mettre en œuvre cette opération ;

– que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées et que j'ai respecté les conditions de leur réalisation, conformément à ou aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie concernées.

Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci.

Fait à .....

\* Le \_\_/\_\_/\_\_\_\_

\* Cachet et signature du professionnel